

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH**

<b>Nombre de membres : 34</b>	
<b>Nombre de votants</b>	
<b>Présents</b>	<b>Procuration</b>
26	1

<b>Date de la convocation</b>
5 février 2019

<b>Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le</b> 21/02/2019
---

<b>et publication le</b> 21/02/2019
-------------------------------------

**L'an deux mille dix-neuf, le 14 février à 20 heures,**

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Cité Administrative de Rostrenen, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe, Président en exercice

**PRESENTS :** Jean-Yves Philippe – Michel André – Luc Carité – Joël Chevalier – Michel Jan – Jean-Yves Le Guyader – Mathieu Geffroy – Lionel Gainon – Pascal Not – Rolande le Borgne – Alain Marzin – Patrick Lijeour – Michel Connan – Bernard Rohou – Monique Pasco – Alain Guéguen – Gwénaëlle Trubuilt – Nolwenn Burlot – Alain Rolland – Jean-Paul Le Boëdec – Georges Galardon – Jacques Troël – Christiane Bernard – Claude Bernard – Eric Bréhin – Christian Jouan

Madame Réjane Boscher donne procuration à Monsieur Jean-Paul Le Boëdec

**Attribution du marché d'entretien des vêtements de travail**

Le Président rappelle que la Communauté de Communes a signé en 2004, un contrat de prestation de service avec la société RLD pour la location et l'entretien des vêtements de travail des agents de collecte et de déchèteries. Ce contrat a été renouvelé en 2015.

Suite aux nombreux problèmes de qualité d'exécution de la prestation et aux nombreuses demandes de corrections non satisfaites dans la plupart des cas, il a été décidé de dénoncer le contrat au 21 septembre 2018.

Depuis cette date, et dans l'attente d'une solution, les vêtements sont lavés en interne. Cette pratique transitoire ne peut être maintenue dans le temps pour des raisons logistiques et réglementaires.

Une procédure adaptée a été lancée en décembre 2018 afin de trouver un nouveau prestataire. Afin de régler une partie des problèmes rencontrés avec RLD, le marché ne comporte qu'une prestation de lavage. La fourniture des tenues de travail sera effectuée par des entreprises de vente d'Equipements de Protection Individuelle (EPI).

Aucune offre ne nous étant parvenue, nous avons démarché plusieurs entreprises adaptées locales capables de répondre à notre demande. Une proposition nous a été envoyée par la Blanchisserie du Poher située à Carhaix.

Le montant de la prestation serait de 247,20 € HT par mois pour le lavage des tenues de 16 agents. Ce montant serait, achat des tenues comprises, supérieur de 50 € par rapport au marché précédent.

Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise le Président à signer un contrat de prestation de service avec la société Blanchisserie du Poher (29) dans les conditions tarifaires évoquées ci-dessus.
- autorise le Président à consulter des entreprises de fourniture d'EPI pour l'achat de vêtements de travail pour les agents de collecte et de déchèteries.

Le Président,  
Jean-Yves Philippe